

Faire face à la défaillance de l'outil informatique du professionnel

OBJET

- **Garantir l'outil informatique**, les micros ou mini ordinateurs, matériel de bureautique, le serveur, le copieur, le standard téléphonique, le fax, la machine à affranchir...

CIBLE

- **Commerçants, artisans et professions libérales**

GARANTIES

- Le bris, la destruction, la perte, frais de reconstitution des archives informatiques, intérêts de découvert bancaire